

Centre d'étude et d'action sociale CÉAS de la Mayenne

6 rue de la Providence 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Fax : 02 43 02 98 70 Mél. ceas53@wanadoo.fr Site Internet : www.ceas53.org

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Gérontologie

2012 est une année électorale décisive Réforme de la dépendance : urgence à... attendre !

En juin 2011, Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, avait annoncé la somme d'un milliard d'euros afin d'améliorer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Seulement, du fait du contexte financier et boursier de l'été, la somme promise s'est évaporée. Début septembre, la réforme de la dépendance est reportée en 2012.

Les dépenses consacrées à la dépendance sont estimées à 22 milliards d'euros. Ces dépenses sont surtout réparties entre l'assurance maladie (60 %) et les départements (20 %, via l'allocation personnalisée à l'autonomie – APA). Parmi les autres financeurs, on compte notamment l'État, par l'intermédiaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Cependant, au grand dam des Conseils généraux, l'État a gelé ses dotations. Les départements sont donc soumis à une pression financière difficile en raison d'une augmentation de leurs dépenses sociales (APA, revenu de solidarité lié à l'activité) et du ralentissement de leurs rentrées fiscales.

L'essentiel du débat sur la réforme de la dépendance s'est centré sur son financement. La question du cinquième risque n'est plus trop d'actualité. Aujourd'hui, il s'agirait plus d'aménager les réponses existantes et de pérenniser les ressources liées à la dépendance ; en l'occurrence, de préserver le principe de solidarité pour les plus modestes et de recourir à l'assurance privée pour les autres. Autrement dit, on irait vers une réforme de l'APA; ses modalités d'attribution seraient modifiées (sortie du GIR 4 des bénéficiaires) : les ressources seraient augmentées par le biais d'une seconde journée de solidarité, mais aussi par l'accroissement du taux de la contribution sociale généralisée payée par les retraités. Quant à la souscription facultative d'une assurance privée, elle serait encouragée par l'octroi d'un crédit d'impôt.

La définition même de la dépendance est ambiguë

Outre l'aspect financier, comme le souligne François Margain dans Les Échos du 5 janvier 2011, « l'on ne guérit pas de la perte d'autonomie, il est indispensable de mener une réflexion politique, sociétale et humaine sur la façon dont notre société souhaite gérer cette question de dépendance ». Celle-ci englobe bien d'autres thématiques comme la place des personnes âgées dans notre société, la place de la solidarité familiale, plus largement l'adaptation de notre monde aux réalités de demain... Autant de questions quelque peu passées sous silence dans les débats...

Des malentendus demeurent sur le sens même de cette notion de dépendance. Les différents travaux la définissent comme la perte d'autonomie liée au grand âge. Cette approche exclut la dépendance liée à un handicap ou même à une addiction. La dépendance est souvent définie comme l'incapacité totale ou partielle d'effectuer les actes de la vie quotidienne, quel que soit l'âge ; quant à l'autonomie, elle est la capacité à se gérer et à assumer ses choix de vie. Des personnes peuvent être autonomes mais dépendantes pour s'habiller par exemple ; d'autres peuvent avoir perdu leur autonomie mais restent capables de s'habiller. Les coûts de la prise en charge seront nécessairement différents.

Dans Territoires de septembre 2011, Pierre Ducros, professeur honoraire à l'université de Grenoble, remet en cause les chiffres de la dépendance liée à l'âge. Pour lui, les scénarios des prévisions divergent beaucoup car les résultats de la recherche médicale sont encore trop incertains. Aujourd'hui, « la probabilité d'être dépendant à 85 ans est de 15 % ; la durée moyenne de la dépendance est de 3,7 ans pour les hommes et de 4,7 ans pour les femmes. Seulement 6 % des hommes et 15 % des femmes connaîtront plus de cinq ans de dépendance ». Pour Pierre Ducros, la progression du nombre de personnes dépendantes pourrait être d'environ 1 % par an jusqu'en 2040. Contrairement à une idée reçue, la progression des dépenses de santé pourraient être provoquée, non

seulement par le vieillissement, mais aussi et surtout par les progrès technologiques, et notamment par l'arrivée de nouveaux médicaments plus onéreux.

Enfin, les réalités démographiques le confirment : la femme a une place bien spécifique face à la dépendance. Cet autre volet a peu été évoqué lors du débat national. De fait, les femmes vivent plus longtemps et elles sont aussi plus nombreuses à être dépendantes. Au sein des familles, les aidants sont souvent des femmes (fille, petite-fille...). Parfois, elles s'occupent également de leurs propres enfants et/ou petits-enfants. La dépendance d'un parent vient bouleverser leur situation familiale et/ou professionnelle, puisque l'enfant prend alors en charge son parent ou le parent de son parent. Elles sont donc moins disponibles et leur difficulté est de parvenir à un juste milieu entre l'aide qu'elles peuvent apporter et ce à quoi elles aspirent.

Certaines, quand elles le peuvent financièrement, préfèrent faire appel à une aide extérieure, notamment pour les soins d'hygiène. Mais la grande majorité de ces aides professionnelles et/ou bénévoles sont aussi constituées majoritairement de femmes. Les aidantes professionnelles sont elles-mêmes très dévouées mais souvent en nombre insuffisant et manquent de formation.

Parallèlement, le secteur de l'aide à domicile, constitué surtout d'associations de petite taille, reste insuffisamment structuré et les mesures de rigueur prises les mettent en difficulté. « 10 000 emplois auraient été supprimés depuis début 2011, sous l'effet de la suppression des allègements des cotisations sociales », précise Alternatives économiques d'octobre 2011. Même si des fonds de restructuration ont été attribués pour soutenir le secteur, les professionnels restent assez pessimistes.

À vos agendas

Le 7 décembre, à Mayenne Le travail en question...

Le mercredi 7 décembre, à 20 h 30, salle de spectacle du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, à Mayenne, l'association Regards Cliniques organise une conférence-débat avec Nicolas Chaignot, chercheur associé au sein du Laboratoire de psychodynamique du travail et de l'action (Conservatoire national des arts et métiers), sur le thème : « Servitude volontaire et clinique du travail ».



Comment comprendre la crise actuelle du travail ? Quels sens donner aux transformations récentes des organisations du travail et à leurs incidences en termes de santé mentale et physique pour les travailleurs salariés ?

Tarif: non-adhérents, 10 euros; demi-tarif pour étudiants et chômeurs. L'adhésion (25 euros) donne droit aux quatre conférences annuelles gratuitement.

Le 10 décembre, à Laval Abbayes de Clermont et Fontaine-Daniel

Le samedi 10 décembre, à 14 h 30, à l'amphithéâtre de l'Institut supérieur des métiers (ISM), rue du Mans, à Laval, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) organise une conférence avec Jean-René Ladurée, sur le thème : « Les abbayes claravaliennes ⁽¹⁾ de Clermont et Fontaine-Daniel – Le Bas-Maine touché par le phénomène cistercien (XII^e-XIII^e siècles) ».

Gratuit pour les adhérents de la SAHM ; 5 euros pour les non-adhérents.



Abbaye de Clermont, à Olivet (53).

« S'îl est un facteur qui peut expliquer le relatif échec de la Politique de la ville, c'est sans doute celui du zonage. Au lieu de développer une vraie politique de la ville, on a mis en œuvre une politique des quartiers. Une telle orientation n'a pas permis d'enrayer la spirale de ghettoïsation des quartiers qualifiés de sensibles, qui se traduit, en particulier chez les jeunes, par l'enkystement dans une culture de " l'entre pairs ", de " l'entre jeunes ". Le quartier fonctionne à la fois, pour reprendre l'expression de Lapeyronnie, comme " une cage et un cocon " ».

Jean-Marie Petitclerc, *Promouvoir la médiation sociale – Un métier au service du lien social.*Paris : éditions Salvator, 2011 (introduction).

⁽¹⁾ – Référence à Clairvaux, abbaye fondée en 1115 par saint Bernard.